

26 janvier  $\frac{1542}{1543}$

Commandement donné à Senneterre de retourner en Canada porter du secours à Roberval, avec deux navires que le roi avait fait équiper en Bretagne. Senneterre est mis à la tête de l'expédition parce "qu'il a l'expérience nécessaire, ayant déjà fait le voyage, et qu'il peut exécuter l'intention du roi, *autant bien et myeulx que nul autre.*"

L'allusion est aussi évidente qu'injuste.

29. "Vendredi tier jour de juillet VeXLIII, M. l'alloué." (1)

Cour de Saint-Malo, plunitif des audiences, à la date. Cartier est appelé comme témoin.

3 juillet 1543.

30. "Jehan François de la Rocque.... nous vous notifions..... En tesmoignage desquelles choses.... avons signé..... le onziesme jour de septembre mil cinq cens quarante trois." (2)

11 septembre 1543.

Procuration de Roberval à Senneterre pour désarmer deux vaisseaux qui se trouvaient à la Rochelle, revenus du Canada, et pour vendre la partie de l'armement qui lui appartenait.

Roberval était donc de retour en France au commencement de septembre 1543. Si Cartier avait fait le voyage pour venir le chercher, il aurait dû quitter Saint Malo au printemps et non pas dans l'automne, comme on l'a supposé.

Nous savons que le 19 juin, Roberval se trouvait encore au Saguenay, et qu'il faisait demander à ses compagnons, dégoûtés de leur séjour à Francys-roi, de retarder leur départ jusqu'au 22 juillet. Il a pu rencontrer Senneterre avant cette date, remonter avec lui à son fort et en repartir au commencement d'août.

31. "François..... comme pour veoir et entendre.... Donné à Evreux, le troiesme jour d'avril, l'an de grâce mil cinq centz quarante trois avant Pasques." (3)

3 avril  $\frac{1543}{1544}$

C'est la commission donnée par le roi à Mtre Robert Legoupil pour examiner les comptes pendans entre Roberval et Cartier. Elle nous fournit la preuve que tous les deux se trouvaient alors en France, ce qui achève de détruire la supposition qu'ils auraient hiverné en Canada.

32. "Afin que par vous monsieur Maistre Robert Legoupil.... En tesmoing de ce..... avons signé le vingt unième jour de juin, l'an de grâce mil cinq cens quarante quatre." (4)

21 juin 1544.

Etat de compte présenté par Cartier.

Ce document renferme deux pièces qui se tiennent : 1° le compte avec détails

(1) Jacques Cartier,..... p. 164.

(2) Harrisse, *op. cit.*, p. 276.

(3) Ramé, p. 21.

(4) *Ibid.*, p. 24.